CONVENTION NATIONALE.

MON AVIS

SUR

LE JUGEMENT DU DERNIER ROI;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

> Je dis ce qui ſe paſſe dans mon ame
> Et ce que je crois être la vérité.
> J. J. ROUSSEAU.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1792.

Législation. (N°. 122.)

WING/ROSENTHAL 2001090500

MON AVIS

SUR

LE JUGEMENT DU DERNIER ROI.

Un grand coupable est cité devant le délégué du souverain; l'opinion a déja prononcé sur ses crimes, et ma conscience va s'expliquer sur son sort.

J'ai cru qu'avant de m'ériger en juge du tyran, je devois d'abord me garantir de la tyrannie du préjugé; je n'ai donc consulté que ma raison.

Vous rendre compte de ma pensée, est tout ce que je vous dois; m'écouter sans prévention, est aussi ce que vous me devez; je vais parler en homme libre.

Comme Manuel, je n'ai jamais aimé les rois; je compare le sceptre des tyrans à la baguette de Circé qui changeoit en pourceaux les compagnons d'Ulysse.

Comme Brutus, j'eusse immmolé César en plein sénat; j'eusse également immolé Louis à la liberté de mon pays, si Louis étoit encore un roi.

Je l'eusse immolé dans le temple de la patrie, lorsqu'abreuvé du sang français, ce tigre royal, poursuivi par la peur, y vint chercher un asyle.

Je l'immolerois encore à sa vengeance, je l'immolerois au salut de la République, si son salut pouvoit dépendre à l'avenir d'autre chose que de ses vertus.

Mais rayé par nos décrets de la liste des rois, et ravalé par ses crimes au-dessous de l'humanité, Louis n'est plus rien à mes yeux qu'un spectre méprisable.

Je dis plus : je crois dans cet instant, je crois le salut de la République attaché à la présence de ce phantôme ; je vois l'éclipse de la liberté dans le moment de sa disparution.

Un parti liberticide s'étaie en vain du nom de la patrie, se couvre en vain du masque de la vertu ; je vois déja le despotisme sortir de son tombeau, je le vois renaître des apprêts de son supplice.

Citoyens, un piège est tendu sous vos pas ; on ne vous demande aujourd'hui la tête du tyran, que parce que vous avez étouffé le germe de la tyrannie : je vais expliquer ma pensée.

Vous avez aboli la royauté ; vous avez reconnu la République ; vous avez juré la souveraineté du peuple ; vous n'avez été jusques-là que les déclarateurs de sa volonté.

Vous avez déclaré que le tyran devoit être jugé ; vous l'avez cité devant les lois, et vous l'avez décrété d'accusation ; vous n'avez été en cela que les interprètes de sa justice.

Mais vous ne l'avez pas été ; vous avez blessé vos principes lorsque vous avez déclaré que vous pouviez être à-la-fois, législateurs, dénonciateurs et juges.

Vous ne l'avez pas été ; vous avez violé les formes lorsque vous avez décrété que vous exerceriez en même-tems les fonctions d'accusateurs, de jurés et d'applicateurs de la loi.

Vous ne le seriez pas, si cumulant sur vous tous ces pouvoirs réunis, vous alliez, armés d'un pouvoir tyrannique, prononcer souverainement sur le sort du dernier tyran.

Mandataires du peuple, vous avez vous-mêmes consacré le principe ; vous avez solemnellement reconnu que toutes vos lois politiques devoient être soumises à la sanction du peuple.

Représentans du souverain, le jugement de Louis est une loi ; car il n'y en a point de préexistante ; et cette loi particulière doit être aussi ratifiée par le souverain.

Elle doit être ratifiée par le souverain, car elle est la conséquence ; elle est un corollaire d'une première loi politique, et cette loi secondaire ne peut être séparée de son principe.

On vous a dit que cette ratification du peuple étoit impossible ; on vous a dit une chose absurde, car elle n'est pas moins possible que celle des autres lois.

On a prétendu que le peuple n'ayant pas sous les yeux les pièces de conviction et les réponses de l'accusé, il étoit par cela seul hors d'état de prononcer : on a fait un sophisme.

Le tableau des crimes de Louis XVI est sous les yeux de la nation entière ; les pièces de conviction sont dans toutes les mains : les réponses de l'accusé seront imprimées : que faut-il de plus ?

Je le répète, si cet appel au jugement du souverain n'est pas dans l'ordre des choses possibles, la sanction de vos lois constitutionnelles n'y est pas non plus ; vous avez menti au peuple.

Je vais plus loin encore, et je suppose que dérogeant à vos principes, vous preniez ce jugement sur vous seuls, et usurpiez la place du souverain dont vous tenez vos pouvoirs.

Je suppose que, méprisant toutes les formes, et confondant tous les droits, vous vous arrogiez, sous votre seule responsabilité, celui d'ensevelir le tyran sous les ruines de la royauté.

Eh bien ! je soutiens que de cette première violation des formes naîtra bientôt le renversement des lois, et qu'avec la tête du despote tombera le gage de votre liberté.

Cette proposition, sans doute, aura l'air d'un paradoxe ; elle est pourtant une vérité : je tire mes preuves de l'histoire, de l'expérience, de l'homme, et j'en appèle au tems.

L'opinion qui poursuit encore le parlement d'Angleterre de 1648, ne le poursuit pas comme on vous l'a dit, pour avoir usurpé les droits d'une convention nationale.

Cette constante défaveur répandue sur le jugement de Charles Stuart, et qui subsiste encore après un siècle et demi, n'est que le juste prix de la violation des formes.

La mort de Charles Stuart étoit une justice, mais sa condamnation parut un crime, parce que les lois anglaises n'y furent pas observeés, et que l'arbitraire décida.

Si j'ouvre ici les lois françaises, j'y retrouve les mêmes argumens contre vous ; j'y vois les formes également violées envers un prince également coupable, et l'arrêt de la postérité.

L'arrêt de la postérité ! . . . Législateurs, réfléchissez à ce

mot ; car un jour aussi vous comparoîtrez devant elle, et ce juge impassible et sévère ne connoît point la clémence.

Il me semble déja l'entendre ! sa voix, sa forte voix qui traverse les siècles, pénètre jusqu'à nous, adresse à chacun de nous ces trop justes reproches.

Fondateur de la liberté, pourquoi l'as-tu souillée dans son berceau ? pourquoi t'es-tu permis de violer les lois dont toi-même avois posé les fondemens ?

Ta main courageuse avoit rétabli sur son trône le souverain légitime ; elle en avoit fait descendre les rois pour y faire régner la justice.

Pourquoi n'as-tu puni les crimes du dernier tyran qu'avec les armes de la tyrannie ? Pourquoi ne nous as-tu vengés de ses injustices que par un acte arbitraire ?

Nos pères, fatigués des longs abus du despotisme, avoient repris leur antique liberté ; ils t'avoient chargé du soin de leur donner des lois et d'assurer leur gloire.

Pourquoi les as-tu déshonorés par un meurtre, lorsque, comme te l'a dit un sage, tu pouvois donner au monde le premier exemple du jugement impartial d'un roi ?

Si confondu, au tribunal de la sévère postérité, j'en appèle à celui de la génération présente ; si je consulte le vent de l'opinion, que dois-je attendre de sa justice ?

Je vois d'abord l'opinion du moment soulevée par les crimes d'un roi parjure, et soutenue par les cris d'une faction ambitieuse, demander un arrêt de mort et m'appeler à la vengeance.

Je la vois bientôt, jouissant de sa victoire et ralentie par son triomphe, se calmer aux approches du supplice, et y conduire dans un morne silence le coupable auteur de nos maux.

Je la vois ensuite, incertaine et flottante, chanceler du même coup qui vient d'abattre la tête du tyran et rouler avec elle sur l'échafaud où ses clameurs l'avoient appelée.

Je la vois enfin, affoiblie par la pitié et terrassée par les regrets, expirer à côté de sa victime et prononcer contre nous, en s'accusant elle-même, cette terrible sentence.

Législateurs, vous avez trop précipité vos coups ; vous avez compromis votre justice et exagéré ma vengeance ; j'étois égaré par la passion, mais vous deviez être impassibles.

Vous aviez déclaré que vos lois seroient sujettes à la sanction; et au lieu de porter cette loi pénale au conseil du souverain, vous avez prononcé sur le sort du prince sans recueillir le vœu du peuple.

Je vous avois donné le pouvoir d'abolir la royauté, de fonder la République, d'assurer ses droits et sa souveraineté; mais qu'importoit à son bonheur et à son existence la mort d'un roi détrôné?

Le despotisme menaçoit notre liberté, et nous l'avions anéanti; le despote étoit en notre puissance, et il falloit l'enchaîner; il falloit tuer le monarque et laisser vivre l'homme.

Arbitres imprudens, mandataires infidèles, vous avez violé vos propres lois; vous avez excédé vos pouvoirs, vous avez compromis mon nom; je vous retire ma confiance.

Citoyens, qu'aurez-vous à répondre? et que deviendront alors vos noms, vos travaux, vos lois, votre liberté même? l'opprobre de la France, le marche-pied d'un dictateur.

Rappelez-vous, ô mes collègues! rappelez-vous toutes ces voix conjurées qui, pour hâter votre ruine et leur triomphe, vous demandoient par acclamation la tête du tyran sans l'avoir entendu.

Rappelez-vous cette voix dictatoriale qui, pour consommer votre déshonneur et couronner son ambition, vous dictoit, au nom du salut du peuple, un assassinat sous la forme d'un décret d'urgence.

Oui, citoyens, le glaive des proscriptions se promène déja sur vos têtes, et ce n'est pas seulement la mort de l'individu roi qu'ils desirent, c'est la mort de la République et de ses défenseurs.

Ils savent bien, les perfides, que l'existence d'un tyran couvert de mépris et couché dans la poussière, est un trop sûr garant du triomphe des droits de l'homme et de la liberté publique.

Ils savent bien que si Brutus, ce modèle des Républicains, n'affranchit son pays qu'en expulsant les Tarquins; Cromwel, ce modèle des usurpateurs, réussit à élever un trône sur la tombe des Stuarts.

Case
Wing
DC
137.08
.F73
v. 13
no. 17

Ils savent bien enfin que si un roi mort n'est pas un homme de moins aux yeux d'une nation libre, ce monstre renversé est un piédestal de plus . . . . pour y placer une autre idole.

O France ! ô ma patrie ! loin de toi cet opprobre éternel ! loin de toi, loin de tes représentans, cette honte ineffaçable qui flétriroit tes lauriers ! suspends le dernier coup . . . . de cette main patricide.

Au nom de la République naissante ! au nom de tout ce qu'il y a de plus sacré pour des Français ! legislateurs, je vous rappèle à vos lois ; je vous rappèle à vous-mêmes, hommes justes, qui connoissez vos devoirs.

J'en appèle à l'univers qui nous observe, et à la postérité qui s'avance ; j'en appèle au peuple souverain qui nous envoie, qui nous surveille, qui nous juge, qui nous attend au terme.

MENNESSON,
Député du Département des Ardennes.

THE NEWBERRY LIBRARY